

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 04 février 2022 à 20 heures 00 minutes
Salle des réunions de la mairie

Présents :

M. BELEY Jean-Yves, Mme COLAS Sophie, M. JALLET Nathan, M. LACROIX Guillaume, M. MALLOT Ludovic, M. MINARD Michel Amédée, M. THINET Eric

Procuration(s) :

Mme LACROIX Béatrice donne pouvoir à Mme COLAS Sophie, M. AUJAY DE LA DURE Guillaume donne pouvoir à M. LACROIX Guillaume

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AUJAY DE LA DURE Guillaume, Mme LACROIX Béatrice

Secrétaire de séance : M. BELEY Jean-Yves

Président de séance : M. LACROIX Guillaume

Présents :

M. BELEY Jean-Yves, Mme COLAS Sophie, M. JALLET Nathan, M. LACROIX Guillaume, M. MALLOT Ludovic, M. MINARD Michel Amédée, M. THINET Eric

Procuration(s) :

Mme LACROIX Béatrice donne pouvoir à Mme COLAS Sophie, M. AUJAY DE LA DURE Guillaume donne pouvoir à M. LACROIX Guillaume

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AUJAY DE LA DURE Guillaume, Mme LACROIX Béatrice

Secrétaire de séance : M. BELEY Jean-Yves

Président de séance : M. LACROIX Guillaume

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour:

- taux de promotion

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2021.

2 - INSTAURATION DU RIFSEEP

Monsieur le Maire explique que le RIFSEEP est un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Un projet de délibération est passé au Comité technique du Centre de Gestion et il faut délibérer en Conseil Municipal pour autoriser sa mise en place pour les agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place de RIFSEEP pour les agents.

3 - PAIEMENT D'UNE FACTURE A LA COMMUNE DE BERT

Monsieur le Maire explique que la Commune de Bert a fait l'achat des friandises pour les enfants de

Montcombroux les Mines et Bert scolarisés à l'école du Donjon pour un montant de 141.05€ TTC à raison de 4.55€ l'un.

14 enfants de Montcombroux ont reçu les friandises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de payer sa part à la Commune de Bert soit 63.70€.

4 - SUBVENTION A L'ECOLE JOBERT DE LE DONJON

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Directrice de l'école primaire Marlène Jobert de Le Donjon concernant une demande de subvention pour un séjour scolaire.

L'équipe éducative a un projet pédagogique de classe de découverte à Paris pendant 3 jours et 2 nuits pour les élèves de CM1 et CM2.

Quatre élèves domiciliés à Montcombroux-les-Mines et scolarisés à l'Ecole de Le Donjon sont concernés pour ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer en versant une subvention de 100€ par enfant domicilié à Montcombroux, soit 400€ au total.

5 - ATTRIBUTION SUBVENTION 2022

Monsieur le Maire demande de voter les diverses demandes de subventions :

- DDEN
- APF France Handicap
- Les restaurants du Cœur
- Association Prévention Routière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention aux demandes citées.

6 - ENTRETIEN DES POTEAU INCENDIE

Monsieur le Maire explique qu'il faut renouveler la convention avec le SIVOM pour l'entretien des poteaux incendie.

Le cout pour la commune est de 555€ pour 2022 soit 37€ par poteau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer la convention avec le SIVOM pour l'entretien des poteaux sur la commune.

7 - RENUMERATION DE L'AGENT RECENSEUR ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le recensement se termine dans les jours à venir.

Il faudrait fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Le coordonnateur communal, étant un agent de la commune et, ayant effectué sa mission sur son temps de travail, sa rémunération reste inchangée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 850€.

8 - TARIFS COMMUNAUX 2022

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut faire la révision des tarifs communaux.

Les tarifs de la location de la salle des fêtes sont révisés de la façon suivante :

Pour les habitants de Montcombroux :

1 journée : 120€

2 journées : 160€

Pour les habitants extérieurs :

1 journée : 160€

2 journées : 210€

Pour les associations :

2ème manifestation : 50€

A partir de la 3ème manifestation : 40€

Aucune modification est faite sur le reste de la tarification communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de la location de la salle des fêtes.

9 - TAUX DE PROMOTION

Monsieur le Maire explique que le Comité technique du Centre de gestion a été saisi pour l'avancement du taux de promotion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de promotion à 100% pour tous les agents.

10 - QUESTIONS DIVERSES

MAM: Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu concernant un projet de Maison d'Assistante Maternelle sur les communes environnante du Donjon. Aucun local correspondant à leur demande n'est adapté sur la Commune, un courrier leur sera adressé.

Défibrillateur: Monsieur le Maire explique avoir été contacté par des communes environnante afin d'étudier les propositions de maintenance pour le défibrillateur. A la suite de différents devis, nous avons confié la maintenance à la Société Défibril.

Alerte citoyens: Monsieur le Maire explique le principe de l'application Alerte Citoyens. C'est une application permettant de communiquer avec la population pour les informer d'une alerte météo, une coupure de courant, des manifestations sur la commune, etc... Les conseillers sont intéressés et demandent s'il serait possible d'envoyer un courrier à la population afin d'expliquer et de comprendre comment l'application fonctionne. Monsieur le Maire dit que cela sera fait prochainement.

Levée de séance à 22h00.

